



Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 26 octobre 2017, à 20h00

Présidence : Mme Fabienne Péry-Meylan
Présents : 29 sur 45 membres
Excusés : Mmes et MM B. Briand, C. Duclos, J.-J. Fasel, R. Gagneux, A. Gétaz, P.-A. Gétaz, S. Masson, T. Pasquier, M.-J. Python-Chaignat, L. Ritter, P.-A. Rotzetta, B. Sorensen, L. Schelling, Y. Schlup, D. Wicht.
Absents : A. Pécoud

1. Communications de la Présidente.

La deuxième vice-Présidente excuse la Présidente, ainsi que la secrétaire

2. PV de la séance du 14 septembre 2017

Le PV tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

3. Dépôt du préavis municipal N° 11/2017 : Arrêté d'imposition 2018. Rapport de la Commission des finances et vote.

Le préavis N° 11/2017 : Arrêté d'imposition 2018 est accepté à l'unanimité.

4. Dépôt du préavis municipal N° 10/2017 : Réaménagement de la zone d'utilité publique, située sur la parcelle N°1, pour une nouvelle voirie et un espace ludique. Nomination de la Commission des finances et d'une commission ad-hoc.

Le préavis N° 10/2017 est déposé.

La Commission des finances est nommée.

Sont nommés à la Commission ad-hoc Mmes et MM : A. Carnal, Ch. Aviolat, Ch. Sudan, G.-A. Suter, S. Pécoud.

5. Dépôt du préavis municipal complémentaire au N° 29/2016 : Demande d'un crédit de CHF 185'000.- pour assurer le financement du terrain synthétique et de la piste de saut en longueur sur le site des Curtils. Nomination de la Commission des finances.

Le préavis complémentaire est déposé.

La Commission des finances est nommée.

Après proposition appuyée par plus de 5 conseillers, une commission ad-hoc est nommée et composée de MM : Ch. Duclos, S. Humbert, S. Pécoud, C.-M. Emery, G.-A. Suter.

6. Communications des délégués aux associations.

Conseil régional : les préavis sur la refonte du site internet et le budget 2018 ont été acceptés.

SDIS : Portes ouvertes samedi 28 octobre 2017 à Le Vaud devant la caserne des pompiers.

AISE : présentation des statuts et acceptation du budget 2018.

7. Communications de la Municipalité.

Un nouvel employé de la voirie prendra ses fonctions le 1^{er} décembre 2017

Recrudescence de vandalisme dans la commune

8. Divers et propositions individuelles.

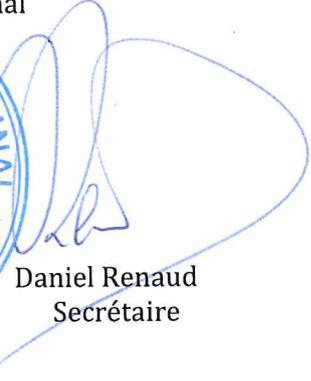
Demandes de précisions concernant la restriction d'eau toujours en vigueur.
Explication du fonctionnement de la police de proximité.

Le Vaud, le 26 octobre 2017

Pour le Conseil Communal



Fabienne Péry-Meylan
Présidente



Daniel Renaud
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de **5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*